

DAHER•AVOCATS

UN NOUVEL ACTEUR SUR LE MARCHE PARISIEN DU DROIT SOCIAL : CREATION DE DAHER AVOCATS

Paris, le 15 mai 2020.

Hélène Daher annonce la création de son cabinet dédié aux relations sociales dans l'entreprise et à la gestion du capital humain.

« Dès qu'un client me demande un conseil, mon premier réflexe est de m'interroger sur ce que je ferais si j'étais à sa place, s'il s'agissait de mon entreprise », formule l'avocate avec l'énergie et la détermination qui la caractérisent.

Forte d'un parcours au sein des plus grands cabinets internationaux (Baker McKenzie, Hogan Lovells, Freshfields et Orrick dont elle est devenue associée en 2018), Hélène Daher fait aujourd'hui le choix de l'indépendance. Elle crée avec 3 collaborateurs, accompagnée d'un Professeur agrégé, une structure à son image : experte et engagée auprès de ses clients.

Hélène inscrit en effet au cœur de son projet, la volonté d'apporter des solutions opérationnelles nourries par une vision très business à une clientèle représentative du tissu économique français : des sociétés du SBF 120, des filiales de grands groupes internationaux, des ETI jusqu'aux start-ups. Le cabinet conseille également des cadres dirigeants.

L'équipe intervient sur tous les aspects du droit social : relations individuelles et collectives, en conseil comme en contentieux. Elle est également très active en matière de restructuration d'entreprises en ayant toujours pour objectif de sécuriser au maximum ces opérations pour préserver au mieux les intérêts des parties prenantes.

Animée par la volonté de donner avant tout des avis éclairés sur des sujets qui représentent le plus souvent des enjeux et impacts très forts, les avocats du cabinet Daher Avocats travaillent au plus près de leurs clients, tant dans la gestion du quotidien que pour des dossiers particulièrement sensibles pour lesquels les compétences techniques et les qualités humaines de la fondatrice sont particulièrement appréciées.

L'équipe intervient sur de nombreux secteurs économiques et a notamment développé une expertise de terrain pointue dans le monde de l'hôtellerie/restauration ainsi qu'auprès d'acteurs des médias et de la High Tech.

Incarner les intérêts des clients, croiser les regards, innover en capitalisant sur de nouveaux outils comme le Legal Design et créer un cabinet au sein duquel chacun pourra déployer ses talents et approfondir ses compétences techniques dans un climat porteur et bienveillant, c'est le projet audacieux de Daher Avocats.

ELEMENTS BIOGRAPHIQUES

Hélène Daher

Titulaire d'un DEA de l'Université Paris II et d'un LLM (University of London), Lauréate de l'École du Barreau, Hélène Daher a commencé sa carrière chez Baker McKenzie (2006/2007) puis a successivement exercé au sein de Hogan Lovells (2008/2010) et Freshfields, notamment en tant que Counsel (2010/2016). Elle rejoint Orrick en 2016 et est nommée associée en 2018. Avant de créer Daher Avocats en mai 2020, elle exerçait au sein du Cabinet Vivant Chiss.

Lola Bouillard

Diplômée du Master II Droit social de l'Université Paris II Panthéon-Assas et d'une licence en droit international à l'Université Charles de Prague, Lola est avocate depuis 2017. Elle a débuté aux côtés d'Hélène au sein du cabinet Orrick Rambaud Martel, puis au sein du cabinet Vivant Chiss. Lola conseille les sociétés en France et à l'international dans tous les domaines du droit du travail (élections des représentants du personnel, négociation collective, gestion des risques psycho-sociaux, protection des données des salariés, contentieux individuels et collectifs, etc.).

Astrid Le Menn

Titulaire d'un Master 2 DJCE de l'Université Rennes I et d'un certificat DJCE en droit des sociétés de l'Université de Montpellier, Astrid est avocate depuis 2018. Elle a débuté sa carrière chez CMS Francis Lefebvre, structure au sein de laquelle elle avait déjà réalisé plusieurs stages, notamment au sein du cabinet CMS basé à Londres. Elle a ensuite rejoint Hélène au sein du Cabinet Vivant Chiss. Astrid exerce tant en conseil qu'en contentieux. Elle intervient en matière de relations individuelles (mobilité professionnelle, santé au travail, statut des dirigeants) comme en matière de relations collectives (institutions représentatives du personnel, restructurations).

Professeur Stéphane Vernac (membre du conseil scientifique)

Agrégé des Universités en droit privé et ancien élève de l'École Normale Supérieure, Stéphane Vernac est Professeur à l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne). Il est chercheur au sein du Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID) et chercheur-associé à l'École des Mines de Paris (Mines ParisTech). Spécialiste de droit du travail, il est l'auteur d'une thèse de doctorat consacrée aux rapports entre le droit du travail et le droit des sociétés, et de nombreuses publications en la matière. Il est notamment co-auteur des « *Panoramas de Droit du travail* » (Recueil Dalloz) et co-responsable de la rubrique « *Emploi* » au sein de la Revue de Droit du travail. Il a été conseiller technique au sein d'un cabinet ministériel et a participé à l'écriture de plusieurs textes de lois. En plus de son expertise en droit du travail, Stéphane maîtrise parfaitement les sujets aux frontières du droit des sociétés et du droit travail et sait accompagner les clients sur des sujets pointus.

NB. L'équipe sera rejointe d'ici quelques semaines par un avocat Counsel.

CONTACTS PRESSE

AVOCOM / Charlotte Vier / 01 48 24 00 40 / ch.vier@avocom.fr